

**POINT CONJONCTURE ET MARCHÉ DU TRAVAIL : EMBELLIE ANNONCÉE MAIS PAS EN INTERNE !**

Selon les projections, l'embellie économique continue. La direction s'en félicite, cependant le SNU souligne que les analyses actuelles ne prennent pas en compte l'explosion des coûts en énergie ainsi que les pénuries possibles qui toucheront non seulement les ménages mais aussi les entreprises. Les choix de gains à très courts termes des acteurs économiques et financiers risquent de peser lourd dans les mois à venir et peser sur le marché du travail.

A mots couverts, la Direction en convient mais considère que Pôle emploi bénéficie d'une fenêtre de tir pour reclasser les chômeurs chômeuses les plus en difficulté.

Le SNU a donc, dans ces conditions, dénoncé les propositions de Loi de Finances 2022 qui font état d'une réduction de 1750 postes au sein de Pôle emploi aux prétextes du retour à meilleure fortune (SIC !), réduction incompréhensible alors que nos donneurs d'ordre (externes et internes) demandent toujours plus au personnel de PE.

**FAIRE TOUJOURS PLUS AVEC TOUJOURS MOINS : TELLE EST LA VRAIE DEVISE DE LA DG.**

**POSSIBILITÉ POUR LE DEMANDEUR D'EMPLOI D'AJOUTER LA PHOTO SUR SON CV, SUR SON ESPACE SUR POLE-EMPLOI.FR**

**ET LES RISQUES DE DISCRIMINATIONS ?**

Les élus SNU pointent du doigt la nouvelle possibilité de télécharger sa photo sur son espace pole emploi.fr. Cela crée un risque de générer de la discrimination lors du choix des candidats par l'employeur.

**Problème**



En effet, en tant qu'opérateur public sur la recherche d'emploi, Pôle emploi agit et est engagé dans un combat contre la discrimination et mettant en avant les compétences des demandeurs d'emploi par le biais du profil de compétences.

Il y a donc antinomie entre la posture de combattre la discrimination à l'embauche et le fait de permettre à ces outils de candidature d'alimenter cette discrimination.

Le DR de PE BFC, lors de ce CSE, affirme qu'il ne faut pas être dupe et qu'il est nécessaire de s'adapter à la vraie vie. Selon lui, les DE ont la possibilité de mettre leur photo ou pas.

En gros la discrimination à l'embauche existe, c'est ça la vraie vie, et tant pis pour les personnes qui ne correspondent pas aux critères subjectifs des recruteurs ; elles n'ont qu'à pas mettre leur photo et pis c'est tout.

**Non, pour le SNU, pas de discrimination à PE, les élus SNU sont pour une sélection des candidats sur les seuls critères objectifs, et non sur une apparence, un âge ou tout autre chose.**

**Que deviennent les velléités d'obligation du CV anonyme envisagées un temps au sein de notre institution ?**

Vos élu-es SNU BFC en CSE

[snu-bfc.amico@pole-emploi.fr](mailto:snu-bfc.amico@pole-emploi.fr)  
[jean-yves.astre@pole-emploi.fr](mailto:jean-yves.astre@pole-emploi.fr)  
[emmanuel.berthaud@pole-emploi.fr](mailto:emmanuel.berthaud@pole-emploi.fr)  
[hinda.charnoubi@pole-emploi.fr](mailto:hinda.charnoubi@pole-emploi.fr)  
[snu-bfc.gruot@pole-emploi.fr](mailto:snu-bfc.gruot@pole-emploi.fr)  
[sylvie.selaries@pole-emploi.fr](mailto:sylvie.selaries@pole-emploi.fr)  
[snu-bfc.kerlouegan@pole-emploi.fr](mailto:snu-bfc.kerlouegan@pole-emploi.fr)

Votre représentant syndical SNU BFC au CSE



**CONSULTATION EXPERIMENTATION TELETRAVAIL :**

**ATTENTION AUX CONSEQUENCES !**

Pour nous, le risque est qu'une organisation locale, bâtie sur PPC, s'impose aux collectifs même si celle-ci est plus réductrice en termes de droits que l'organisation initiale

**LES ELUS DU SNU VOTENT CONTRE CETTE EXPERIMENTATION.**

Après avoir voté pour l'accord télétravail, nous votons contre cette expérimentation sur le télétravail.

En effet, selon notre expérience, cette expérimentation permettrait localement, aux sites ou aux services, de créer des modes de fonctionnements alternatifs qui dérogeraient aux accords OATT national et régional, ainsi qu'à l'accord télétravail.

Comprenons-nous bien, il peut donc y avoir des dispositions plus réductrices en termes de droits pour les collègues de certaines agences ou services qui expérimentent.

Pire, la Direction Régionale pourrait s'emparer de ces organisations locales pour les imposer comme organisation normale lors de futures négociations sur les accords d'entreprise et d'établissement : possible remise en cause de l'accord OATT à la fin 2024 (fin du nouvel accord télétravail qui introduit l'expérimentation) comme le préconise la cour des Comptes ?



[DECLARATION SNU<sup>1</sup>](#)

**FOCALE SUR L'ATELIER « FIN DE DROITS », EXPERIMENTATION TESTEE SUR UN SITE**

**QUAND L'OFFRE DE SERVICE S'ARRANGE AVEC LES DROITS DES DE !**

*Nous faisons le parallèle avec la mise en place d'un atelier sur un site ou les demandeurs d'emploi, en situation de fin de droits ARE, ont été invités (et non pas convoqués) à un atelier relatif à la fin de droits avec présentation de l'offre de service CDDE / CDE, plus une information sur les allocations ASS et RSA.*

*Si cet atelier n'a rien d'anormal, la gestion des absences nous choque. En effet, s'agissant d'une invitation et non d'une convocation, nous ne pouvons accepter que l'ELD du site ait orienté systématiquement les absences non excusées vers le service CRE.*

*Pour nous, cette disposition déroge à l'offre de service de Pôle emploi car focalise le service « CRE » sur le public « demandeurs d'emploi en fin de droits ». Cela génère donc une iniquité de traitement, voire une rupture locale dans l'offre de service globale de Pôle emploi.*

*La Direction Régionale, lors du CSE de septembre 2021 et par la voix du DRAO, a confirmé que cette organisation était conforme, et ce, sans citer de textes de référence mais seulement avec des arguments d'autorité.*

Cette situation cristallise nos craintes. C'est exactement le risque que nous anticipons.

Qu'une organisation locale, bâtie sous couvert de PPC, vienne s'imposer au collectif en devenant plus réductrice en termes de droits que l'organisation initiale.



### TELETRAVAIL ET COMMUNICATION DIRECTION

### FRITURE SUR LA LIGNE !

Contrairement à ce qui a pu être dit au cours des réunions de service de septembre 2021 dans les agences ou services, la ou les journées de télétravail ne sont pas soumises à 3 jours de présentiel sur site, conformément aux propos de la Direction Régionale de BFC lors du CSE du 26/08/21 et en accord avec les notes nationales d'information RH V15 et V16.

Une erreur de compréhension de la ligne managériale lors de la transmission par le biais de Webinaire animé par la DRH semble être la cause de la diffusion de cette information erronée dans le réseau.

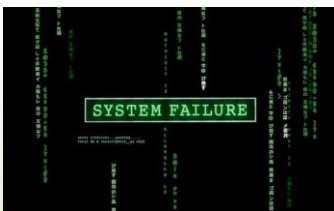
La DRAPS s'est engagée à résoudre cette situation par le biais d'informations correctives.



**POUR FAIRE RESPECTER VOS DROITS, FAITES-NOUS REMONTER TOUT REFUS DE JOURNEE DE TELETRAVAIL. ET POUR LES AGENTES ET AGENTS DE DROIT PUBLIC TOUT REFUS ETANT SUSCEPTIBLE DE RECOURS EN CCPLU N'HESITEZ PAS A CONTACTER VOS ELUS SNU**

### INFORMATION SUR LA GENERALISATION DU PROJET « CONTACT VIA MESSAGES » (CVM)

### SERVICE OU CONTRAINTE POUR LES AGENT.ES ?



Si ce projet semble intéressant de prime abord (nouvel outil pour séparer les mails usagers des mails internes PE, traitement plus rapide et meilleure qualité de réponse, orientation vers le bon service), le SNU y décèle beaucoup de risques pour l'avenir. En effet, cet outil est basé sur l'Intelligence Artificielle, qui petit à petit et sans bruit, est amenée de plus en plus à remplacer l'Intelligence Humaine et les conseils et décisions des agentes et agents.

Si la direction y voit un gain en autonomie, nous y décelons plutôt une standardisation des réponses et comportements attendus des agents et agentes. Et nous interroge sur l'avenir de nos métiers. Par ailleurs, en termes de santé au travail, CVM est un logiciel de plus à ouvrir, alors que la multiplication des applications a déjà un impact sur la charge mentale reposant sur le personnel. Le SNU a d'ailleurs demandé que chacun et chacune puisse disposer d'un double écran, ce qui est le minimum en matière de confort de travail.

[DECLARATION SNU<sup>2</sup>](#)

### Références

<sup>1</sup> [http://snubfc.fr/Documents/D%C3%A9claration%20des%20C3%A9lus%20SNU%20TEFI%20FSU%20au%20CSE%20du%2030-09%20\(5\).pdf](http://snubfc.fr/Documents/D%C3%A9claration%20des%20C3%A9lus%20SNU%20TEFI%20FSU%20au%20CSE%20du%2030-09%20(5).pdf)

<sup>2</sup> <http://snubfc.fr/Documents/D%C3%A9cla%20SNU%20CVM.pdf>

Vos élu-es SNU BFC en CSE

[snu-bfc.amico@pole-emploi.fr](mailto:snu-bfc.amico@pole-emploi.fr)  
[jean-yves.astre@pole-emploi.fr](mailto:jean-yves.astre@pole-emploi.fr)  
[emmanuel.berthaud@pole-emploi.fr](mailto:emmanuel.berthaud@pole-emploi.fr)  
[hinda.charnoubi@pole-emploi.fr](mailto:hinda.charnoubi@pole-emploi.fr)  
[snu-bfc.gruot@pole-emploi.fr](mailto:snu-bfc.gruot@pole-emploi.fr)  
[sylvie.selaries@pole-emploi.fr](mailto:sylvie.selaries@pole-emploi.fr)  
[snu-bfc.kerlouegan@pole-emploi.fr](mailto:snu-bfc.kerlouegan@pole-emploi.fr)

Votre représentant syndical SNU BFC au CSE

